

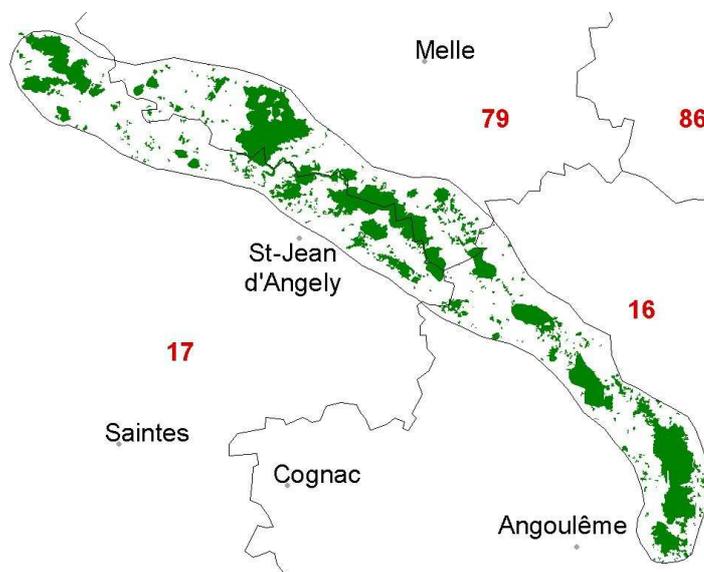
## SUR LES TRACES DE LA FORET D'ARGENSON Projet de reconquête paysagère et environnementale

### Une entité ancrée dans l'histoire

Lors du peuplement celtique, deux grands groupes se sont partagés le territoire de l'actuel Poitou-Charentes, au nord les Pictons (Poitiers et le Poitou) et au Sud les Santons (Saintes et la Saintonge). Entre eux deux, une zone de marche éloignée des centres de diffusion des peuplements, reste moins défrichée. C'est la vaste forêt d'Argenson qui s'étendait du golfe des Pictons jusqu'aux forêts de la Dordogne.

Il n'en reste aujourd'hui qu'une série de massifs boisés plus ou moins étendus, qui marque toujours le territoire régional, aux limites des départements poitevins et charentais. Conforté par le seuil du Poitou qui marque au plan national la frontière entre le Nord et le Sud, ce secteur, inscrit au cœur du Poitou-Charentes, confirme la position de passage qui forme l'identité de la Région.

- d'ampleur régionale, cette ancienne forêt mythique appelée Grande Sylve d'Argenson, limite entre peuples Sanctons et Pictons, s'étendait pratiquement de la Rochelle à Angoulême ;
- de ce continuum forestier ne restent plus que quelques massifs, parfois de taille conséquente, mais néanmoins disjoints (Benon, Chizé, Aulnay, Tusson, Boixe, Braconne, ...) ;
- de cette Grande Sylve, il reste des éléments historiques et culturels.



Ce territoire concerne les trois départements des Deux-Sèvres, Charente et Charente maritime, une quinzaine de communautés de communes et une centaine de communes.

## L'objectif

Reconquérir la Grande Sylve d'Argenson, sur les plans paysager, environnemental et culturel par un projet partagé avec les populations et les acteurs ruraux de la zone géographique concernée.

## Un projet partenarial

Sur ce territoire une réflexion particulière a été engagée en 2006 avec la mise en place d'un partenariat avec l'**Office National des Forêts** (O.N.F) chargé d'une mission de définition et de diagnostic de projet territorial.

Les enjeux de l'action de l'ONF étant de :

- faire le lien entre des actions de porteurs de projets locaux et le projet Forêt d'Argenson (projet plus global incluant notamment des actions financées par la Région au travers de ses différentes politiques) ;
- faire émerger de nouvelles idées et des synergies locales et régionales auprès d'acteurs potentiels ;
- faire une synthèse des actions et des partenaires vers un projet global régional de requalification paysagère, d'identité "Forêt d'Argenson".

Parallèlement, un groupe **d'étudiants paysagistes de l'Institut National d'Horticulture** (I.N.H) d'Angers a apporté sa contribution en réalisant une étude paysagère s'appuyant plus particulièrement sur l'évolution historique et culturelle de ce territoire.

Enfin, l'**Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires** (I.A.A.T) a produit un diagnostic socio-économique (occupation du sol, population...) sur le territoire de la sylve d'Argenson.

## Les intérêts du projet

### **Paysagers :**

- Préservation et renforcement de Paysages relictuels de l'ancienne forêt.
- Reconquête de bocages.
- Intégration paysagère du bâti (habitats et activités) nouveau et ancien.

### **Environnementaux :**

- Protection de la ressource en eau.
- Stockage de carbone dans la perspective des changements climatiques et du plan Initiatives Climat.
- Création de corridors écologiques, parcelles de biodiversité entre les sites forestiers en place.
- Observation privilégiée des changements climatiques, en zone de limite climatique forestière.

### **Culturels :**

- Valorisation de l'histoire de la Grande Sylve et des témoins historiques.
- Développement de synergies inter-départementales et entre territoires, autour d'un projet régional.
- Support pédagogique pour les publics scolaires.

## Les paysages du projet



**Plaines de champs ouverts (la plaine d'Aunis et la plaine du nord de la Saintonge)**



**Terres boisées (la marche boisée et le pays du karst)**



**Vallées de la Boutonne et de la Charente**



**Plaines vallonnées et/ou boisées : le ruffécois et la plaine haute d'Angoumois**

## Des pistes d'actions pour 2007

La région souhaite faire de la Sylve d'Argenson un **territoire d'excellence paysagère** où la population prendrait conscience de la richesse de ce patrimoine historique, culturel et paysager.

D'ores et déjà, une diversité d'actions de plantations est identifiée et pourrait être mise en œuvre selon les secteurs et selon la faisabilité des actions et les volontés des propriétaires, des agriculteurs, des collectivités :

- amélioration de sites boisés dégradés en particulier suite à la tempête 1999-2000 par la valorisation de potentiels existants et/ou enrichissement en essences adaptées ;
- constitution de boisements "en plein" (type forestier) ou "linéaires" (type bocages), dans le respect des paysages et de la biodiversité locale ;

- protection de captages d'eau potable par des plantations ;
- valorisation des bords de rivière par des plantations ;
- mise en scène et plantation d'arbres ou de groupes d'arbres remarquables ;
- traitement d'une séquence routière (arbres d'alignement ou autres formes) ;
- qualification paysagère de périphéries urbanisées ;
- intégration et/ou requalification paysagère d'un lotissement ou d'une zone d'activités ;
- requalification paysagère d'entrées de bourgs ou d'espaces communaux etc.

Sur ces thématiques, **des projets paysagers qualitatifs comprenant des plantations significatives et mobilisant les compétences de professionnels du paysage** (notamment les architectes-paysagistes et les structures techniques compétentes) **pourront être soutenus en 2007**. A cet effet, la Région a décidé d'ouvrir son dispositif régional d' « Appel à projets de paysage » afin d'accompagner les collectivités et les associations dans la mise en œuvre de projets paysagers sur le territoire de la Sylve d'Argenson.

### Structures compétentes en matière de paysage

Afin de vous aider à élaborer votre projet de paysage, vous pouvez contacter les C.A.U.E (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) de votre département ou des associations spécialisées :

C.A.U.E de la Charente Maritime  
85 bd République  
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9  
tel : 05 46 31 71 90

Antenne Paysage du CREN  
(Conservatoire d'Espaces  
Naturels de Poitou Charentes)  
2 Bis rue du Jardin des Plantes  
86000 POITIERS  
tel : 05 49 50 42 59

C.A.U.E de la Charente  
31 bd Besson Bey  
16000 ANGOULEME  
tel : 05 45 92 95 93

Association Prom'haies  
Maison de la Forêt et du Bois  
79190 MONTALEMBERT  
tel : 05 49 07 64 02

C.A.U.E des Deux-Sèvres  
15 rue Thiers  
79000 NIORT  
tel : 05 49 28 06 28

### Pour en savoir plus sur le projet « Forêt d'Argenson »

#### Site Internet de la Région Poitou-Charentes :

Nous vous invitons à consulter les pages paysages de notre site situées dans la rubrique Environnement. Vous y trouverez des informations complémentaires sur le projet « Forêt d'Argenson » ainsi que le règlement de l'« Appel à projets de reconquête des paysages ». Rendez-vous sur : [www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr)

#### Contact à la Région Poitou-Charentes :

Région Poitou-Charentes  
Service Paysages-Habitat Durable  
15, rue de l'ancienne comédie BP 575  
86021 POITIERS Cedex  
tel : 05 49 55 77 71